



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 8 septembre 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement, portant le numéro 803-2026, sur la gestion contractuelle et remplaçant le règlement concernant la gestion contractuelle numéro 617-2020 et ses amendements.

QUE ce règlement a pour objet de constituer le règlement sur la gestion contractuelle instaurant les mesures exigées à la LCOM ainsi que de promouvoir l'intégrité, la transparence et une saine gestion dans l'octroi des contrats municipaux.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^{ième} jour du mois de septembre 2026.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière